

## Compte-rendu du conseil municipal du 19 février 2018

### Secrétaire de séance : Marie-Laure Préaut

#### ° Comptes administratifs et comptes de gestion (Ville de Mirecourt et LPMR)

M. le Maire commente les comptes administratifs de la Ville de Mirecourt.

##### Dépenses de fonctionnement.

A noter que sur le 011, la ville a réalisé 100.000 € de plus dans l'entretien des bâtiments.

A remarquer sur le 012, la pertinence de l'estimation. Deux raisons, la mise en place des services communs et le non-remplacement de tous les postes.

Dans le 65, à noter la contribution syndicale scolaire (140.000 €) et la contribution à la gestion des eaux pluviales (111.000 €)

Au sein du 66, on note les charges financières liées à la renégociation de trois prêts.

##### Recettes de fonctionnement.

A noter les exonérations dues à la THLV pour 85.000 € (73), le Fonds de Compensation de la Taxe professionnelle qui sera versé sur 2018 (74) et les produits exceptionnels provenant des cessions.

Soit un excédent de fonctionnement de 585.393,61 € Et un disponible de 1.441.777 €

##### Investissement

M. le Maire revient sur les remarques de la CRC avant de noter la renégociation de trois emprunts et la charge de la dette (soit 210.000 €/an).

Il souligne « combien la commune a osé s'engager sur des programmes lourds et ce grâce à des niveaux de subvention élevés. Avec 200.000 € d'autofinancement, ce sont un million de dépenses qui ont pu être réalisées.

M. Patrick Citoyen, au regard de la bonne compréhension des choses et des efforts réalisés sur les charges de fonctionnement indique que la minorité municipale ne votera pas contre.

Le conseil municipal adopte les comptes administratifs et de gestion des budgets Ville de Mirecourt et LPMR *par 22 voix et quatre abstentions pour le premier et à l'unanimité pour le second.*

#### ° Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice réglementaire imposé par l'article L2312-1 du CGCT qui le définit comme suit :

« Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8 ».

Ce débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote, mais sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse

s'assurer du respect de la loi. Cela a été le cas ce 19 février (voir document du DOB 2018 ci-joint).

° **Demandes de subventions.**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à solliciter plusieurs dossiers de subvention.

- ° Rénovation énergétique et accessibilité de l'hôtel de ville 90.000 €(FSIL et CD 88).
- ° Centre social l'Arboré-Sens 160.000 €(FSIL, CAF et CD 88).
- ° Aménagement voirie Brahy et Sarron 200.000 €(DETR, CD 88 et Région).
- ° Acquisition et démolition immeuble Frocot et réaménagement carrefour rues de l'Abbé Grégoire et Clémenceau 150.000 €(DETR, CD 88 et Région).

Unanimité

° **Taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder une éventuelle réduction ou exonération de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière.

° **Convention de mise à disposition.**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux agents contractuels de la Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE sont amenés à effectuer occasionnellement, et en cas de besoin, des missions de service ou d'entretien de locaux, en vue de renforcer les équipes des services scolaires et périscolaires.

En conséquence, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer avec la Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE une convention de mise à disposition pour ces agents, à compter du 1er janvier 2018.

M. le Maire précise que le remboursement des salaires et charges de ces agents à la Communauté de Communes de MIRECOURT-DOMPAIRE sera calculé sur la base du nombre d'heures réellement effectuées chaque année.

° **Modification du tableau des emplois.**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa délibération en date du 4 septembre 2017 portant création d'un poste d'agent social principal 2ème classe, suite au détachement d'un agent de la Maison des Pampres. Compte tenu de la demande d'intégration de cet agent sur ce grade, le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier le tableau des emplois comme suit :

- ATSEM principal 2ème classe : - 1 avec effet au 1er mars 2018

° **Admissions en non-valeur**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité un certain nombre de créances en non-valeur. Il s'agit de créances pour un montant de 3.457,81 €afférentes aux années 2014, 2015, 2016 et 2017.

° **Demande d'admission au SMIC.**

Le conseil municipal approuve à *l'unanimité* les adhésions des communes de Frébécourt, Puzieux et du Syndicat scolaire du secteur du Tholy.

° **Engagement de crédits d'investissement.**

Il est nécessaire de procéder, par délibération, à une ouverture de crédits d'investissement conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal autorise donc à *l'unanimité* Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget, les dépenses d'investissement ci-après, dans la limite du quart des dépenses d'investissement prévues au budget de l'exercice précédent.

En l'occurrence l'acquisition d'un éthylotest et de caméras portatives pour le service de police municipale. Soit 997 € Ces crédits seront repris au budget primitif 2018.

° **Validation des statuts de l'EPTB.**

Le conseil municipal à *l'unanimité* valide les nouveaux statuts de l'EPTB.

° **Vote d'une subvention.**

M. le Maire rappelle la volonté de la municipalité de voir émerger un projet de légumerie-conserverie. Dans ce but mais également dans l'optique de l'organisation d'un festival début juillet (expositions, ateliers, concerts,..) dédié aux circuits courts et à la qualité des aliments que nous consommons, la municipalité décide de voter à *l'unanimité* une subvention de 1.500 € au café l'Utopic. Cette subvention leur également nécessaire pour pouvoir prétendre aux fonds LEADER.

° **Représentation de la Ville de Mirecourt au Syndicat d'Eau Potable. Information.**

Il est impossible de statuer sur le passage de délégué suppléant à celui de délégué titulaire pour M. Patrick CITOYEN, le délégué titulaire n'ayant pas fait part par écrit de sa démission.